



**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
MINISTÉRIEL TRAVAIL EMPLOI
DES 21 ET 22 OCTOBRE 2021
EN AUDIO - VISIOCONFÉRENCE ET PRÉSENTIEL**

Le Comité Technique Ministériel Travail Emploi, était présidé par M. Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, assisté de Mme Marie-Françoise LEMAITRE, adjointe du DRH, Mme Anne LIRIS, cheffe de service de la DRH, Mme Rachida BELAYACHI cheffe de la mission instances, M. Gaëtan TIXIER, chargé d'études juridiques, Mme Stéphanie RENAUD, Cheffe du département GPEC/ filières métiers, formation, développement des parcours, compétences et talents, M. Francis LE GALLOU, Directeur de la DFAS, M. Christophe TASSART, sous-directeur des affaires financières, Mme Florence LIANOS, IGAS, Mme Anne-Emmanuelle GANGBO , DGEFP.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1) – Présentation du projet de Loi de finances 2022 (**pour information**) ;
- 2) – Projet d'arrêté portant adoption de la charte d'audit interne et du code de déontologie pour les ministères chargés des affaires sociales (**pour avis**) ;
- 3) – Point d'étape sur le plan de transformation RH (**pour information**) ;
- 4) – Questions diverses.

Après vérification du quorum, le président ouvre la séance à 10 H 15.

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par le SNUTEFP FSU.

Le président a énoncé les points inscrits à l'ordre du jour et demandé aux représentants du personnel, par ordre de représentativité, d'énoncer leur déclaration liminaire.

L'UNSA ITEFA a lu sa déclaration liminaire.

Le président a répondu à quelques points soulevés dans les déclarations liminaires.

Mme VICENS, a souhaité évoquer la situation de la Corse et du collègue victime d'une agression par un employeur. **Les représentants du personnel unanimement ont demandé la présence d'un représentant de la DGT.** Le président a sollicité la DGT et reporté au lendemain matin ce point.

L'UNSA ITEFA, a insisté sur la nécessité de médiatiser le soutien apporté aux agents par la ministre et par la DGT, le soutien personnel n'est pas suffisant et n'induit pas une prise de conscience des employeurs : une prise de position publique est absolument indispensable.

➤ PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 (POUR INFORMATION)

M. LE GALLOU précise que sa présentation est faite sous réserve des amendements qui seront votés par le Parlement, car bien que présenté en conseil des ministres le 22 septembre dernier, le budget n'est pas complètement arrêté et des ajustements sont encore en cours. Les comparaisons opérées entre 2021 et 2022 ont conduit à retraiter les données pour y intégrer les modifications de périmètre ou de transfert entre programmes prévus en 2022.

La mission travail emploi comporte 4 programmes :

- P111, piloté par la DGT, « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- P102, piloté par la DGEFP, « accès et retour à l'emploi » ;
- P103, piloté par la DGEFP, « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- Un BOP « cohésion » de la mission Plan de relance sur le P364 du ministère du budget, géré par la DGEFP ;
- P155, piloté par la DFAS, « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail.

Seul le Programme 155, sera présenté ce jour, dans ses grandes lignes.

Le budget de la mission travail emploi pour 2022 est de 13 403 M€ en CP (crédit de paiement soit le maximum pouvant être payé sur l'exercice), en augmentation de 0,43% par rapport à la Loi de finances 2021.

Il est prévu pour 2022 une augmentation du plafond d'emplois de + 254 ETPT et une augmentation de la masse salariale de +2,4%.

Le programme 155 verra son budget augmenter de 3,06% en 2022 par rapport à 2021.

Ce programme comprend l'ensemble des emplois et la masse salariale « travail emploi » de l'administration centrale, des services déconcentrés, des cabinets ministériels, une partie des moyens de fonctionnement des services déconcentrés et des services centraux, de politique RH et notamment l'action sociale, des systèmes d'information métier, des contentieux, de la communication, des statistiques, études et recherche, emploi et subvention de l'INTEFP et du CEREQ.

- Le plafond d'emplois pour 2022 est fixé à 8058 ETPT soit une augmentation de 254 ETPT, avec le maintien des renforts dans les DREETS sur la crise sanitaire et la crise économique soit 210 ETPT pour l'appui aux mutations économiques, le contrôle de l'activité partielle et 160 ETPT pour compenser l'écart des effectifs lié à la réforme OTE ;
- La masse salariale s'établit à 570,2 M€, en augmentation de 2,4% ;
- Les crédits hors masse salariale (hors T2) sont prévus à hauteur de 73,1 M€, en augmentation de 8,5% dont 5,8 M€ au titre des systèmes d'information (dématérialisation et développement de produits d'applicatifs numériques et des RH,

- le maintien de la subvention versée à l'INTEFP et l'augmentation d'1 ETPT de son plafond d'emplois pour porter la mission « formation dialogue »;
- Le schéma d'emplois pour 2022 est nul, les arrivés compensant les départs, quand il était en baisse de 221 ETP en 2021 ;
 - Sur les crédits de personnel, T2, le budget s'établit à 570,2 M€ en CP soit une hausse de 2,4 % qui est justifiée par des mesures catégorielles du corps des IT, une augmentation des promotions des agents de catégorie C en catégorie B, le financement de la protection sociale complémentaire, l'accompagnement RH lié à l'OTE.

NOTA : Compte tenu des difficultés techniques d'organisation de la réunion en format hybride et de la déconnexion de certains collègues (réception inaudible), le président a décidé de poursuivre la réunion le lendemain en adressant dès l'après-midi de nouveaux codes de connexion pour une réunion uniquement en audio-visioconférence sous Teams à partir de 10H.

Le président suspend la séance jusqu'à demain 10h.

La séance est suspendue à 12H30.

Le président poursuit la séance à 10 heures vendredi en rappelant les deux points de l'ordre du jour à traiter.

Les représentants du personnel, à l'unanimité s'insurgent contre l'absence d'un représentant de la DGT à la réunion, ce qui avait été envisagé hier sur les notes DGT qui circulent dans les services, les effectifs et la situation de la corse.

Le président a tenté d'obtenir la présence en visioconférence d'un représentant de la DGT sans succès. Les questions relatives aux deux notes DGT et à l'agression en Corse sont reportés à une réunion ultérieure, la DGT proposant la semaine prochaine ou la suivante. Le président précise qu'une invitation sera adressée aux membres du CTM lundi au plus tard.

L'UNSA ITEFA signale que la DGT ne peut se soustraire au dialogue social en ne participant aux réunions du CTM Travail que lorsqu'un point inscrit à l'ordre du jour, la concerne. La mise en place de l'OTE, l'instabilité des organisations dont celle de la ligne hiérarchique DGT, SIT régionaux et départementaux, la pénurie de personnels pour de ne pas dire la désertification des services à tous les niveaux, oblige la DGT à être présente. Cette absence n'est plus tolérable ! L'UNSA ITEFA demande au président que son ire soit communiquée à la DGT.

L'UNSA ITEFA, sur le volet « emploi/insertion » a demandé des éclaircissements sur les arbitrages non finalisés du PLF 2022 et s'enquière de savoir s'il s'agit de projets de transfert de crédits pour l'insertion professionnelle sur le P102 des DREETS/DRIEETS vers les DDETS/PP et donc à la main des préfets de département, comme le DMAT l'a suggéré, surtout quand se profile le plan stratégique administration territoriale ?

Le président précise que ce volet relève du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, qu'il est piloté par la DGEFP, que les crédits y afférents sont sous la responsabilité de la DGEFP auprès de la ministre du travail.

L'UNSA ITEFA sera vigilante sur ce dossier car le plan stratégique qui s'annonce au 1^{er} janvier 2022 renforce l'inquiétude ambiante sur le devenir de nos services.

Le président précise que Mme Nathalie VAYSSE de la DGEFP qui est en ligne confirme ses propos.

➤ **PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT ADOPTION DE LA CHARTE D'AUDIT INTERNE ET DU CODE DE DÉONTOLOGIE POUR LES MINISTÈRES CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES (POUR AVIS)**

Mme Florence LIANOS présente ce projet qui modifie la charte d'audit interne de l'IGAS qui réalise des inspections, des contrôles et des audits internes.

Ce projet, présenté initialement au CTM de janvier 2019, est une adaptation de ce texte au périmètre des ministères sociaux et à leurs compétences et inclut une nouvelle forme d'audit sur un périmètre circonscrit pour des modalités d'exercice agiles et reproductibles, un plan d'action et un suivi. L'audit est demandé par l'audit.

L'UNSA ITEFA n'a pas de remarque particulière sur ce texte s'agissant d'un simple changement de périmètre (jeunesse et sport ayant rejoint le ministère de l'Éducation Nationale).

Le président remercie Mme LIANOS et propose l'organisation du vote.

M. TIXIER rappelle les participants ayant voix délibérative.

ABSTENTION : 4 (3 UNSA ITEFA, 1 FOTTEFP)

POUR : 2 (SYNTEF CFDT)

CONTRE : 8 (5 CGT, 2 SUD TAS, 1 SNUTEFE/FSU)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Sur la demande de liste élargie des postes proposés aux IET** : Mme LEMAITRE précise que le calendrier sera respecté – le 6 décembre. Les DREETS doivent faire connaître leurs besoins à la DGT, le processus est en cours actuellement.
- **Sur le rapport IGAS concernant l'INTEFP** : Mme LEMAITRE précise que la demande doit être faite auprès de l'IGAS qui ne peut communiquer le rapport que sur autorisation du demandeur de l'enquête c'est-à-dire la ministre. Une réponse de l'IGAS est attendue.
- **Sur l'enquête de la Gironde** : Le Dr JOSSE précise qu'aucune information n'a été transmise à la DRH, il relancera et reviendra vers les élus.
- **Sur l'absence d'organisation des réunions de CHSCT dédiés à la demande des représentants du personnel suite à accident de service ou agression** : Le président rappelle que le CHSCT national peut se substituer au CHSCT local même si une enquête locale doit être privilégiée ; le secrétaire du CHSCT national sera consulté pour l'organisation d'une réunion extraordinaire en novembre. Il souligne que la

DRH forme la nouvelle ligne hiérarchique aux préconisations de QVT/SST et qu'il a renforcé le département du Dr JOSSE en confiant à M. Jérôme SCHIAVONE la mission d'adjoint au chef du département QVT/SST/ MÉDECINE DE PRÉVENTION et une feuille de route qui comporte cet objectif. Le Dr JOSSE précise que le niveau national fixe les axes prioritaires qui sont portés par le secrétaire général des ministères sociaux, Mme LIRIS et M. SCHIAVONE et déployés dans des actions coordonnées au niveau central. Il rappelle que dès 2020, des travaux ont été réalisés avec la DGT sur le thème de la protection et de la lutte contre les agressions. Un plan d'action plus efficace, partagé et des managers formés doivent constituer des outils pour y arriver. Mme LIRIS précise que les travaux sont en cours avec la DGT sur ces plans d'actions associés.

L'UNSA ITEFA rappelle que l'application des textes en vigueur, par l'ensemble des « managers » dont la tenue des CHSCT, ne semble pas être leur priorité... Un rappel à leurs obligations légales devient prégnant. Elle insiste sur la nécessité de trouver des solutions adaptées pour endiguer les incivilités et les agressions qui se multiplient envers les agents de contrôle mais aussi des agents des services de renseignements et du pôle C.

Le président confirme qu'il est urgent d'agir en élaborant un plan d'action participatif que le national devra suivre de près et veiller à son application locale effective afin de donner au traitement de terrain toute l'efficacité attendue.

Mme LIRIS précise que les éléments existent mais qu'il est urgent d'aller sur le terrain. Le Dr JOSSE ajoute qu'il faut maintenant échanger sur le pratico-pratique sur le terrain et y développer la QVT/SST.

- **Sur la charte TIC du ministère de l'intérieur :** Mme LEMAITRE précise qu'une audioconférence est programmée avec le ministère de l'intérieur et un point sera fait **sur cette charte « étrange »** et le président ajoute qu'une discussion sera engagée sur cette charte avec la DRH du ministère de l'intérieur.
- **L'UNSA ITEFA rappelle sa demande de communication du rapport IGAS sur le Grand Est :** le président rappelle que la procédure est la même que pour celui de l'INTEFP.

Après avoir remercié les participants pour la qualité des débats et le respect mutuel, le président clôt la séance.

La séance est close à 12H05.

La prochaine réunion est programmée le 23 novembre 2021.

